

---

## MAIRIE DE LES SIEGES

---

### CONSEIL MUNICIPAL

---

*SEANCE DU 16 décembre 2020*  
*CONVOCAION DU 11 décembre 2020*

---

#### PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt, le seize décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Antoine BARBIRATI, Maire.

Sont présents : M. MARANDEL Hervé, Mme HARDY Marie-Line et M. STANIA Éric, maire-adjoints, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, M. GOURREAU Fabrice, Mme BUIS Laurence, M. BOURNONVILLE Gérald et Mme CANESTRARO Jocelyne, conseillers.

Absent excusé : M. RAGOT Lionel (pouvoir à M.GOURREAU)

M. CALLEWAERT.A élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour étant le suivant :

- Approbation du procès-verbal en date du 19 novembre 2020,
- Devis aménagement devant l'étang,
- Devis entretien annuel de la commune,
- Subvention école élémentaire,
- Devis serrure église,
- Convention ATD aménagements de sécurité en agglomération,
- Soutien au CRRA15,
- Correspondant défense,
- Honoraires 1, place de l'église,
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

#### **\* Approbation du procès-verbal en date du 19 novembre 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

### **2020-69. Devis aménagement devant l'étang**

Monsieur le maire expose le devis n°D20200146 de l'entreprise TRIMOREAU pour un montant de 3 381.06€ TTC pour des plantations prévues près du stade et à la salle des fêtes.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :*

- Accepte le devis n° D20200146 de l'entreprise TRIMOREAU pour le montant de 3 381.06€ TTC
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

### **2020-70. Devis entretien annuel de la commune**

Monsieur le maire expose le devis n°D20200145 de l'entreprise TRIMOREAU pour un montant de 13 644€ TTC pour l'entretien annuel de la commune.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :*

- Accepte le devis n° D20200145 de l'entreprise TRIMOREAU pour le montant de 13 644€ TTC
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

### **2020-71. Subvention école élémentaire**

Monsieur le Maire exprime la demande de la maitresse de l'école élémentaire de Les Sièges, qui souhaite une subvention supplémentaire de 100€ pour pouvoir l'aider à finaliser un projet.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :*

- Accepte de verser la subvention supplémentaire de 100€.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

### **2020-72. Devis serrure église**

Monsieur le maire expose les devis n°20/2826 de l'entreprise AJC SERRURERIE d'un montant de 978€TTC et n°4362 de l'entreprise SERRURERIE BERNIS d'un montant de 865.20€TTC, pour pouvoir sécuriser la porte de l'église.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :*

- Accepte le devis n° 4362 de l'entreprise SERRURERIE BERNIS pour le montant de 865.20€ TTC
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

### **2020-73. Convention ATD aménagements de sécurité en agglomération**

Monsieur le maire explique que l'aménagement de la sécurité en agglomération est nécessaire aux Sièges, pour cela l'ATD nous a dressé une convention que Monsieur le Maire expose au conseil municipal.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 blanc :*

- Accepte la convention.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

## **2020-74. Soutien au CRRA15**

Monsieur le maire explique que, pour le Centre de Réception et de Régulation des Appels, le « centre 15 », depuis plus de trois ans, le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté – qui est l'agent du gouvernement nommé pour diriger les services administratifs territoriaux du ministère de la santé – s'obstine, malgré l'opposition unanime des acteurs de terrain, à vouloir supprimer le centre de réception et régulation des appels d'urgence situé au sein du Centre Hospitalier d'Auxerre, afin de le transférer au Centre Hospitalier Universitaire de Dijon. Il fonctionne parfaitement à l'hôpital d'Auxerre, qui gère près de 300 000 appels chaque année et permet d'apporter une réponse médicale rapide à nos concitoyens au plus près du terrain, y compris par hélicoptère.

Si le « centre 15 » devait être transféré demain à Dijon, ce serait une catastrophe sanitaire pour le département rural qu'est l'Yonne, lequel souffre déjà d'un nombre insuffisant de personnels soignants.

Les professionnels de santé et de secours, les élus et les usagers veulent que l'Yonne bénéficie de cette nouvelle organisation, qui existe déjà dans 20 départements de France, et qui permettra le maintien des urgentistes, une meilleure formation des internes, une meilleure maîtrise des transports sanitaires, une meilleure permanence des soins, une meilleure coordination des urgences, des soins et des secours, au service de la population.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- **SOUTENIR le Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne ;**
- **REFUSER la suppression du « centre 15 » actuellement localisé au centre hospitalier d'Auxerre et son transfert à Dijon ;**
- **DEMANDER au Président de la République, au Premier ministre, au ministre des solidarités et de la santé, ainsi qu'à l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté, de faire enfin confiance aux acteurs de terrain,** en leur donnant la liberté de créer, au service des habitants de l'Yonne, un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours ;
- **SOUTENIR la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours,** qui recevrait et régulerait tous les appels adressés aux numéros des appels d'urgence et de secours (15 / 18 / ...), et qui se substituerait alors, dans notre département de l'Yonne, au numéro d'aide médicale urgente, au numéro de permanence des soins ainsi qu'au numéro dédié aux secours ;
- **APPROUVER la proposition de loi,** déposée en décembre 2020 à l'Assemblée nationale par M. Guillaume Larrivé, député de l'Yonne, cosignée par M. André Villiers, député de l'Yonne et plusieurs de leurs collègues, **facilitant la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours.**

## **2020-75. Correspondant défense**

Monsieur le Maire donne lecture du mail du Ministère de la Défense, relatif à la désignation du correspondant défense dont le rôle est essentiel pour la sensibilisation de nos citoyens aux questions de défenses.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- DESIGNE Monsieur le Maire comme correspondant défense.

## **2020-76. Honoraires 1, place de l'église**

Monsieur le Maire propose, suite à la délibération du 19 novembre 2020 n°2020-61, que les frais d'établissement du bail 1, place de l'église, soient supportés par la commune et par le locataire à raison de 50%.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- Accepte de payer la moitié des frais d'établissement du bail.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

## **\*Questions diverses**

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.